

LA PASSERELLE



N° 126 - AUTOMNE 2020

BULLETIN D'INFORMATION DE LA CELLE DUNOISE

Sommaire

Le mot du Maire	3
Les Conseils municipaux	6
État civil	21
Travaux	22
Environnement	23
Affaires scolaires	24
Billet d'humeur, billet d'humour	25
Info déchets Evolis	26
Puymanteau : village d'importante émigration temporaire ou non	27
La page des écoliers	30
La vie des associations	31
Association « Un Coup de Cidre »	32
Paradis de Pablo	32
Association Celloise d'Entraide	34
Informations pratiques	35
Agenda	36

Mairie de la Celle Dunoise

1, Route des Peintres
23800, La Celle Dunoise

Tél : 05 55 89 10 77, Fax : 05 55 89 20 29

Courriel : mairie@lacedledunoise.fr

La Passerelle est ouverte à tous. N'hésitez pas à déposer vos propositions d'articles ou suggestions à la Mairie avant le 10 décembre.

Directeur de la publication : Claude Landos

Comité de rédaction : Responsable : Jérôme Ducher

Membres : Jacques-André Boquet, Jérôme Ducher, Isabelle Évrard, Josiane Garnotel, Catherine Godin.

Le mot du Maire

Bonjour à tous,

L'automne est là, c'est le moment de faire le bilan de la saison estivale.

Saison complexe avec la mise en route tardive de la nouvelle équipe municipale que vous avez élue le 15 mars, alors que l'ancienne équipe avait dû prolonger son mandat pour gérer la période d'incertitudes où nous étions plongés...

Enfin, le 23 Mai, avec l'élection du bureau communal la nouvelle équipe a pu se mettre officiellement au travail.

Merci à tous, anciens et nouveaux élus, personnel communal, pour votre engagement au service des Cellois durant cette période pleine de questionnements.

La période Covid fut une période difficile pour tous, où il fallut gérer l'incertitude de l'avenir, et continuer à vivre avec un environnement rétréci, mais tellement plus vivable qu'en ville !

Heureusement, nous n'avons pas eu à déplorer de décès par Covid dans la commune ...

Continuons à respecter les gestes barrières pour nous protéger et protéger nos amis, nos anciens, nos personnes fragiles. Merci à tous de vivre un quotidien raisonnable.

La mairie a fourni des masques et les élus ont contacté des personnes âgées ou fragiles.

Les réunions de commissions, d'adjoints et les conseils municipaux ont eu lieu à un rythme soutenu. Il fallait découvrir les dossiers, transmettre les informations, et gérer les situations qui pouvaient se présenter.

Un travail de réflexion de fond a été entrepris ; nouvelle équipe, nouvelles sensibilités, mais les orientations vers le développement durable et la ruralité ont été conservées.

De nombreuses animations ont été annulées du fait de risques potentiels : pas d'exposition de peinture de l'ACE, pas de feu d'artifice et de bal du 14 juillet, pas de vide grenier, pas de fête foraine...

Heureusement, des concerts ont pu avoir lieu dans l'église en juillet et août avec l'Ensemble Gabriel et le Paris Symphonic Orchestra. Malgré un public réduit à cause de l'inquiétude du Covid, ces spectacles ont réjoui les spectateurs et les artistes devant la liberté partiellement retrouvée et la qualité des prestations.

La saison d'été qui nous ramène des habitants saisonniers et des touristes apportant de l'animation et de l'activité économique pour nos commerçants, artisans et services, s'est globalement bien passée. Il y a eu un passage important de vacanciers dans nos gîtes et campings, bien plus important que les autres années. Nous avons pu les recevoir. L'accueil a été géré au mieux, selon les consignes et recommandations sanitaires et grâce à notre personnel d'accueil et d'entretien. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés. Souhaitons que cette découverte par

les touristes de nos espaces ruraux et de notre liberté ne soit pas éphémère et permette l'arrivée de nouvelles populations.

Nos deux restaurants ont bien travaillé cet été et ont été des espaces de convivialité avec des animations musicales certains jours. Ils ont été très appréciés et confirment qu'ils sont des atouts pour notre commune au même titre que la beauté de notre site et toutes les animations proposées : plage, équitation, pêche, canoë-kayak, tennis, pétanque, balades nature, concerts, marché nocturne...

Par contre la Taverne du Poney qui tousse et son épicerie ont fermé prématurément le 17 Août. Devant cet état de fait, le conseil municipal réfléchit au redémarrage du restaurant et de l'épicerie sur un mode pérenne. Merci beaucoup à l'Auberge des pêcheurs d'avoir repris la vente de pains et de journaux.

Une réflexion doit être engagée globalement. Un inventaire de notre immobilier va être fait, celui-ci est important mais vieillissant. Il sera suivi du choix de la rénovation de certains éléments stratégiques ou de la vente éventuelle d'autres éléments afin de récupérer des fonds propres et pouvoir ainsi investir dans des projets communaux. Les subventions ne peuvent couvrir la totalité des dépenses et nous devons trouver d'autres ressources pour le co-financement des projets.

Nous souhaitons dialoguer avec vous sur ces choix et dès que la situation le permettra ce sera l'occasion de rencontres citoyennes qui devront accompagner les décisions.

Citons dans les projets (pluriannuels) : la rénovation et l'accessibilité du complexe école-mairie. L'aménagement du terrain mitoyen de la mairie avec la création envisagée d'un petit lotissement, les rénovations d'appartements, synonymes d'apport de nouvelles populations, la réflexion sur un nouveau commerce de bouche, la réflexion et l'action pour sécuriser le bourg et les villages, la rénovation des gîtes communaux, une nouvelle tranche de travaux de restauration de l'église avec le lancement d'une nouvelle souscription...

Et bien sur, nous n'oublions pas tout le travail quotidien de nos employés communaux pour le bien de la population celloise.

La deuxième partie de la restauration de l'écluse a eu lieu pendant le mois de septembre en collaboration avec la cartonnerie Jean et avec toutes les autorisations et un montage financier séparant les parties privées des parties communales. Une subvention de la préfecture a été obtenue pour la part communale.

Des travaux de voirie sont comme à l'accoutumée prévus et des rénovations thermiques aussi pour la cantine et certains appartements communaux.

Les travaux au pont de l'enfer seront terminés fin octobre et devraient permettre dans leur dernière phase de supprimer la déviation par le bourg, sauf à la période ultime de démontage des échafaudages.

La communauté de communes redémarre ses activités intercommunales mises au ralenti avec le Covid. Nous avons décidé que vos élus s'y investiraient de façon déterminante et après Michèle Dupoirier qui y était vice présidente au début du précédent mandat, M. Jacques André Boquet, premier adjoint a été élu 3^{ème} Vice Président chargé de la compétence Gemapi (GEstion des Milieux Aquatiques et

Prévention des Inondations), de l'eau potable, de l'assainissement, de l'urbanisme et de la transition énergétique.

Notre commune a décidé que le travail sur l'urbanisme serait une de ses priorités durant les années qui viennent.

Chers amis Cellois, vous voyez que les projets sont multiples et l'énergie et le dévouement pour les entreprendre aussi. Nous allons travailler sur la globalité avec les limites et les délais que nous imposeront les finances. Vous pouvez bien sûr réagir dès maintenant à nos orientations et nous aider à définir les priorités. Nous espérons que la crise sanitaire nous permettra rapidement de vous rencontrer et de dialoguer collectivement avec vous.

En attendant prenez bien soin de vous et de vos proches.

Claude Landos



Les Conseils municipaux

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2020

- Membres présents : Mesdames et Messieurs, Claude LANDOS, Jacques-André BOQUET, Catherine GODIN, Jérôme DUCHER, Didier LAMOUREUX, Nicolas DEUQUET, Xavier DEVAUX, Rémi DURIN, Isabelle EVRARD, David LAMOUREUX, Isabelle MARTINI, Arnela SALKANOVIC TESSIER.
- Conseillère absente ayant donné procuration: Madame Aurélia FLUTEAU à Madame Isabelle EVRARD.
- Conseillers absents excusés : Madame Françoise DEMONJA, Monsieur Sylvain MAUCHAUSSAT.
- Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Nicolas DEUQUET
- Le compte-rendu de conseil du 4 juin 2020 est adopté à l'unanimité.
- Monsieur Claude Landos, Maire demande que soit rajouté à l'ordre du jour la délibération suivante : Redevance annuelle 2020 pour occupation du domaine public due par les opérateurs de communications électroniques. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.
- Monsieur le Maire introduit la séance et présente ses excuses au conseil pour l'envoi tardif des documents budgétaires dû à la difficulté de préparation du budget général. Le calcul des amortissements de la nouvelle station d'épuration amène le report du vote du budget assainissement à fin juillet. Puis il passe la parole à Madame Catherine Godin qui présente les finances communales pour 2020 :

1. Finances communales :

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2020 :

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de ne pas augmenter les taux des taxes des impôts directs pour l'année 2020. Il précise que dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale pour 2020 les collectivités n'ont pas à voter de taux de taxe d'habitation, celui-ci étant figé à son niveau de 2019. Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de maintenir les taux d'imposition des taxes directes, comme suit pour l'année 2020 :

 Taxe foncière (bâti) : 10.19% Taxe foncière (non bâti) : 53.57%

- Mandate le Maire pour signer les documents relatifs aux effets ci-dessus.

Une discussion sur la disparition de la Taxe d'Habitation s'engage, celle-ci est compensée par l'état dans les budgets communaux par la TVA. Monsieur Jacques-André Boquet précise que seul le taux de la TEOM voté par la Communauté de communes du Pays Dunois à la demande d' EVOLIS augmentera en 2020.

Amortissement des immobilisations incorporelles : enfouissement de réseau aérien de télécommunications (suite à la Co-maîtrise de l'ouvrage avec le SDEC) Vu l'article L 2321- 2, 27° et 28° du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire rappelle que les communes dont la population est inférieure à 3 500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement. Cependant dans le cas des immobilisations incorporelles et des études non suivies de travaux, la commune est tenue de pratiquer l'amortissement. En 2019 la commune a signé avec le SDEC une convention cadre et avec Orange une convention d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux et propose donc de prévoir les amortissements suivants :

Article : 20422 Année : 2019 N° Inventaire : 035001 Désignation : Enfouissement réseau aérien de télécommunications. Valeur : 1 718.38 € Durée amortissement: 5 ans Montant amortissement : 343.68 € Départ amortissement : 2020 Fin amortissement : 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'adopter la durée d'amortissement telle qu'elle est indiquée dans le tableau ci-dessus
- de charger Monsieur le maire de faire le nécessaire, les crédits nécessaires étant prévus au budget primitif 2020.

Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la Loi 2020-290 du 23 mars 2020.

Madame Isabelle Evrard, épouse d'un employé communal, quitte la salle du conseil afin que le CM puisse délibérer sans risque de conflit d'intérêts. Une discussion s'engage sur les montants et les modalités de versement des primes. Madame Arnela Tessier-Salkanovic pense que celles-ci doivent être justement réparties.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide à la majorité et une abstention :

- D'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous. Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars à fin mai 2020 au prorata des temps de présence des agents concernés. Elle sera versée en 1 fois, sur la paie du mois d'août 2020. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales. Son montant sera de 1000 € de base et proratisé selon le temps de travail des personnels concernés.
- D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.
- De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

Redevance annuelle 2020 pour occupation du domaine public due par les opérateurs de communications électroniques

Monsieur le Maire propose de fixer les redevances d'occupation du domaine public 2020 dues par les opérateurs de communications électroniques sur le patrimoine au 31 décembre 2019 qui s'élève à un maximum de 2747,00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fixer la redevance d'occupation du domaine public conformément aux dispositions des articles R20-45 à R20-54 du Code des postes et télécommunications électroniques à son montant maximum, révisé au 1er janvier de chaque année ;
- Précise qu'au 31 décembre 2019 le total des artères aériennes est de 33.34 km, le total des artères souterraines est de 21.028 km et la surface des autres installations est de 0.7 m² ;
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et à prendre les mesures nécessaires aux effets ci-avant exposés.

Budget Principal : Approbation du budget primitif 2020

Après présentation du budget par Madame Catherine Godin et Monsieur Jacques-André Boquet.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 proposé lors de la réunion de la commission des finances, qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	568 885.82€	568 885.82 €
Section d'investissement	259 467.09€	259 467.09 €
TOTAL	828 352.91€	828 352.91€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget primitif 2020 arrêté comme ci-dessus.

2. Tourisme :

Locations entre 30 et 50% de baisse actuellement selon les chiffres de l'office de tourisme.

Campings municipaux et Locations aux Gîtes de la Rivière et aux Chalets du camping de la baignade : surcoût financier pour la mise en place mesures d'hygiène renforcées suite au COVID 19

La délibération 2019-07-07 du 6 décembre 2019 fixe les tarifs et périodes de location des structures touristiques communales (campings, gîtes et chalets) pour l'année 2020. Dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID 19 la commune de La Celle Dunoise a décidé d'appliquer un certain nombre de mesures avec la mise en place d'un protocole de désinfection des locaux. Un appareil de désinfection à l'ozone a également été acheté. Ces mesures vont engendrer un surcoût important et exceptionnel qui s'arrêtera dès la fin de la crise sanitaire et la levée de toutes restrictions. Monsieur le Maire propose de répercuter le surcoût aux locataires des gîtes et chalets mais pas aux utilisateurs des campings sur la base de 20 € par séjour.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité:

- De demander pour chaque contrat de location une somme de 20 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Location Gîtes de la Rivière et Chalets du camping de la baignade : Convention de commercialisation avec l'office de Tourisme au 1er juillet 2020

Monsieur le Maire fait un historique de la gestion des structures dites « ex 3 lacs » et de leurs modalités de location. Depuis 2014 une convention de commercialisation est conclue entre la commune et l'office de tourisme de Dun le Palestel. Cette convention, signée et renouvelée chaque année, a régulièrement été adaptée en tenant compte des modifications de statuts et formes juridiques de l'office de tourisme de la Vallée des Peintres de Dun le Palestel en raison notamment de la création de la Communauté de Communes Monts et Vallées Ouest Creuse (CCMVOC) et de la fusion des offices de tourisme de ce territoire intercommunal. Depuis la défusion effective de la CCMVOC au 1er janvier 2020, une convention de 6 mois (du 1er janvier au 30 juin 2020) a été signée avec l'office de Tourisme. Au 1er juillet prochain l'office de tourisme de Dun le Palestel défusionnera de l'EPIC Monts et Vallées Ouest Creuse pour redevenir Office de tourisme de « la Vallée des Peintres ». Il convient donc de signer une nouvelle convention de commercialisation pour les 6 derniers mois de l'année 2020. Lecture est faite de la convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'OT de la Vallée des Peintres de Dun le Palestel pour la gestion des contrats de location des Gîtes de la rivière et des Chalets du camping de la Baignade à compter du 1er juillet 2020, tout en revoyant avec l'office de tourisme l'article concernant la souscription d'une assurance annulation par la commune qui n'apparaît pas clair à la majorité du conseil municipal.
- Mandate le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

3. Divers :

Monsieur le Maire donne des informations sur la saison estivale, animations et festivités :

- Le marché nocturne aura bien lieu le mercredi 29 juillet. Le conseil s'interroge sur la faisabilité des repas sur place et propose que les tables soient disposées sur un espace plus large en fonction des réglementations sanitaires, et sur l'organisation par la commune ou le comité des fêtes ?
- Ensemble Gabriel : Formation musicale baroque, un spectacle sera donné dans l'église ou au Clopier selon les normes sanitaires et selon la météo, le Vendredi 17 juillet à 20h30.
- Les concerts organisés par Monsieur Philippe Nadal restent prévus en août. Ils seront donnés dans l'église ou au Clopier selon les normes sanitaire et selon la météo. Les dates restent à préciser.
- Pour cause de Covid 19, il n'y aura pas de fête foraine. Un courrier en ce sens a été envoyé aux forains au début du confinement.

- Locations de Kayaks : Elles auront lieu trois après-midi par semaine pendant l'été, les mardis, mercredis, vendredis en lien avec le Kayak Club d'Aubusson.
- Locations de vélos, pas de décision prise. Peu loués et pas rentables l'an dernier.
- Nous avons reçu un courrier préfectoral pour le lancement en Creuse du service national, il serait possible d'employer 84 heures par an ou 12 jours consécutifs de travail un jeune du service national dans le cadre des MIG : Mission d'intérêt général. Une réflexion sera entreprise sur ces emplois.
- De même un courrier concernant le contrôle des eaux de baignade a été reçu. Monsieur Landos et Monsieur Boquet rencontreront prochainement l'ARS pour évoquer l'interdiction de baignade à la Celle.
- Centre d'instruction Mutualisé (CIM) : Un courriel du 8 juin 2020 évoque la réorganisation territoriale et la modification du périmètre d'instruction des documents d'urbanisme. La Souterraine a voté la modification du périmètre. Un courrier a été envoyé aux communes expliquant la décision des élus de la Souterraine. L'instruction sera encore effective pour nos dossiers jusqu'au 31 décembre 2020. Il faudra se positionner sur la suite à donner, (instruction par l'état ou un prestataire). Cela peut être l'opportunité de débats et de projets (PLU, PLUi, carte...).
- Il est nécessaire d'achever la numérotation des villages pour avoir un fichier d'adresses à fournir pour l'installation future du haut débit. Cette numérotation à l'origine a été faite uniquement pour les villages de plus de 10 maisons. une délibération devra formaliser cette numérotation.
- École : Reprise complète au 22 juin, avec une organisation sanitaire pour les classes et la cantine , mais pas de protocole pour le transport scolaire. Pas de distanciation dans les cars, mais un fauteuil sur 2 si possible selon la région Nouvelle Aquitaine. 3 services de cantine ont été mis en place pour respecter les protocoles.
- La passerelle d'été a été imprimée, la distribution en cours de préparation.
- Illiwap : L'application d'information communale urgente est active. Un flyer présentant l'application sera encarté dans la passerelle. Il est demandé aux conseillers municipaux de la télécharger et d'en faire la promotion.
- Après l'urgence sanitaire la mairie reprendra ses horaires normaux au retour des vacances d'été de la secrétaire générale. En juillet, une permanence se tiendra le mercredi de 10h00 à 12h00 et sur RDV avec les élus. En septembre une réflexion sur l'amplitude des horaires d'ouverture au public sera entreprise.
- Une réunion publique sera organisée pour présenter la nouvelle équipe et ses projets. Il est impossible de l'envisager avant septembre pour des raisons sanitaires.

Le conseil municipal est déclaré clos à 23h00.

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

- Membres présents : Mesdames et Messieurs, Claude LANDOS, Jacques-André BOQUET, Catherine GODIN, Jérôme DUCHER, Didier LAMOUREUX, Xavier DEVAUX, Isabelle EVRARD, David LAMOUREUX, Isabelle MARTINI.
- Conseillers absents ayant donné procuration: Madame Françoise DEMONJA à Monsieur Xavier DEVAUX, Monsieur Rémi DURIN à Jacques-André BOQUET, Monsieur Nicolas DEUQUET à Monsieur Jérôme DUCHER, Madame Aurélie FLUTEAU à Madame Isabelle EVRARD.
- Conseillers absents: Monsieur Sylvain MAUCHAUSSAT, Madame Arnela SALKANOVIC -TESSIER.
- Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Xavier DEVAUX.
- Le compte-rendu de conseil municipal du 25 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

Monsieur Landos présente le mode d'élection des sénateurs et les conditions d'éligibilité des grands électeurs.

Il propose que le bureau chargé de surveiller les opérations de vote soit composé des deux conseillers municipaux les plus anciens : Monsieur Claude Landos, Monsieur Jacques-André Boquet et des deux plus jeunes : Monsieur David Lamoureux et Madame Isabelle Evrard.

Monsieur le Maire fait un appel à candidature : Six candidats se portent volontaires pour être grands électeurs: Monsieur Jacques-André Boquet, Monsieur Xavier Devaux, Monsieur Jérôme Ducher, Madame Catherine Godin, Monsieur Didier Lamoureux, Monsieur Claude Landos.

1. Élection des délégués de la commune lors des élections sénatoriales du 27 septembre 2020.

Premier tour, nombre de votants : (9 présents, 4 pouvoirs) 13 votants.

Bulletins nuls : 0 bulletins blancs : 0

Délégué 1 : Monsieur Claude Landos obtient 12 voix

Délégué 2 : Madame Catherine Godin obtient 11 voix

Délégué 3 : Monsieur Xavier Devaux obtient 11 voix

Non élu : Monsieur Jérôme Ducher obtient 4 voix.

Non élu : Monsieur Sylvain Mauchaussat 1 voix.

2. Élection des délégués suppléants de la commune lors des élections sénatoriales du 27 septembre 2020.

Premier tour, nombre de votants : (9 présents, 4 pouvoirs) 13 votants.

Bulletins nuls : 0 Bulletins blancs : 0

Suppléant 1 : Monsieur Didier Lamoureux : 13 voix

Suppléant 2 : Monsieur Jérôme Ducher : 13 voix

Suppléant 3 : Monsieur Jacques-André Boquet : 13 voix

Monsieur le Maire déclare clos le conseil municipal à 18h45.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2020

- Membres présents : Mesdames et Messieurs, Claude LANDOS, Jacques-André BOQUET, Catherine GODIN, Jérôme DUCHER, Didier LAMOUREUX, Françoise DEMONJA, Nicolas DEUQUET, Xavier DEVAUX, Isabelle EVRARD, Aurélie FLUTEAU, Isabelle MARTINI, Sylvain MAUCHAUSSAT, Arnela SALKANOVIC-TESSIER.
- Conseillers absents ayant donné procuration: David LAMOUREUX à Claude LANDOS, Rémi Durin à Françoise DEMONJA.
- Le compte-rendu de conseil municipal du 10 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.
- Madame Isabelle Evrard est nommée secrétaire de séance.
- Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour la délibération suivante : Remboursement d'une location de gîte suite à une seconde demande. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.
- Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour la délibération suivante : Membres de la CCID. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.
- Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour la délibération suivante : Conservatoire des espaces naturels. Cette proposition est acceptée à l'unanimité ;

1. Budget Assainissement collectif du bourg: Approbation du budget primitif 2020

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 proposé lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section Exploitation	40 761,00€	40 761,00€
Section Investissement	136 972,52€	136 972,52€
TOTAL	177 733,52€	177 733,52€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2020 arrêté comme ci-dessus mais s'interroge sur les recettes de fonctionnement qui ne peuvent être assurées par des emprunts dans la durée.

2. Point sur dépenses et recettes du budget principal et du budget assainissement à fin juillet 2020.

30/07/2020	Budget	Réalisé	Crédits dispo
Principal fonctionnement			
Dépenses	568 885,82	233 778,56	335 107,26
Recettes	568 885,82	211 570,23	387 315,59
Principal investissement			

Dépenses	259 467,09	82 368,09	177 099,00
Recettes	259 467,09	34 052,92	225 414,17
Assainissement fonctionnement			
Dépenses	40 761,00	5 042,71	35 718,29
Recettes	40 761,00	0,00	40 761,00
Assainissement investissement			
Dépenses	136 972,52	6 604,60	130 367,92
Recettes	136 972,52	99 033,33	37 939,19

3. Remboursement de location de gîte suite à une demande

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une personne (contrat BA03/2020) a loué un chalet mais en raison de la crise sanitaire et de la mise en place du confinement, la location n'a pu se faire. Monsieur le Maire propose aux conseillers de rembourser l'acompte qui a été versé soit 40.00€ (quittance G0525763).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- Accepte le remboursement de l'acompte tel que décrit ci-dessus ;
- Mandate le Maire à signer les documents relatifs aux effets ci-dessus.
- Les crédits seront pris à l'article 6718.

4. Remboursement d'une location de gîte suite à une seconde demande.

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier d'une personne ayant loué le chalet N°5 et ayant vu son séjour gâché par une infestation d'insectes. Monsieur le Maire propose aux conseillers de rembourser la moitié du prix du séjour (location) à la personne concernée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Accepte le remboursement de la moitié de la location ;
- Mandate le Maire à signer les documents relatifs aux effets ci-dessus.
- Les crédits seront pris à l'article 6718.

5. Adressage et numérotation des habitations de la commune

Monsieur le Maire rappelle les délibérations des 24 septembre 2001 et 23 février 2002 par lesquelles la commune a procédé au numérotage des habitations, mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En raison des travaux de la fibre il convient d'achever la numérotation de certains villages, M. le Maire explique que cet adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant la localisation à 100% des foyers Cellois et facilitant ainsi la commercialisation des prises.

Il explique ensuite que la réalisation de ce plan d'adressage peut être confiée à

un prestataire ou réalisée en interne.

La dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du conseil Municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121-29 CGCT, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

En vertu de l'article L.2213-28 du CGCT, « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles. »

La dénomination et le numérotage constituent une mesure de police générale que le Maire peut exercer pour des motifs d'intérêt général (sécurité).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité Accepte le schéma d'adressage présenté par la commission travaux Mandate le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

6. Constitution de la commission communale des Impôts Directs - Proposition de contribuables.

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts, notamment son n°1,

Monsieur le Maire invite le Conseil à proposer pour la constitution de la Commission communale des impôts directs une liste de 24 contribuables (6 titulaires et 6 suppléants doivent être désignés par le directeur départemental des finances publiques sur la liste de 24). Il explique la difficulté à trouver des personnes volontaires pour faire partie de cette commission.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, propose la liste de contribuables suivante sachant que celle-ci est incomplète. Il autorise M le Maire à compléter la liste en fonction des dernières réponses reçues avant l'envoi.

Commissaires titulaires :

Jacques-André BOQUET

Catherine GODIN

Jérôme DUCHER

Didier LAMOUREUX

Sylvain MAUCHAUSSAT

Xavier DEVAUX

Isabelle MARTINI

Eric ROLINAT

Commissaires suppléants :

Annie DIBLANC

Alain SERRET

Nicolas DEUQUET

Isabelle EVRARD

Arnela SALKANOVIC-TESSIER

Aurélia FLUTEAU

7. Conservatoire des espaces naturels

Monsieur le maire fait lecture d'un courrier du conservatoire des espaces naturels de Nouvelle Aquitaine. Celui-ci souhaite rouvrir un ancien chemin envahi par la végétation au milieu de parcelles de la lande humide du Beausoleil. Le conseil à l'unanimité est d'accord pour autoriser le conservatoire à remettre en état ce chemin communal.

8. Présentation des contrats « booster's » et « boost communes »

Monsieur Xavier Devaux expose au conseil municipal les contrats d'aides financières que le département met à disposition des collectivités locales.

« Boost communes » : Contractualisation entre le département et les communes pour la période 2020/2022. Ce contrat peut concerner l'aménagement des espaces public, les voies communales, rénovation des bâtiments communaux, etc... il est de 20% du montant des travaux avec un maximum de 22.260 HT €. Les contrats doivent être signés avant le 30 avril 2021.

« Booster's » : Même principe mais passe par l'intercommunalité pour la période 2020 / 2023. 284 000 € pour la communauté de commune autour d'une stratégie partagée valorisant le cadre de vie des habitants et concourant à l'attractivité du territoire autour de trois chantiers : « Cultiver l'image dynamique du territoire », « Organiser et aménager le territoire », « Le paysage : une ressource locale au service du développement du territoire ».

9. Divers

Saison touristique : Après un démarrage difficile la saison bat son plein. Beaucoup de camping-cars, gîtes, chalets, début août tout est loué. Une commission tourisme aura lieu le 7 septembre à 18h00.

Madame Isabelle Martini demande qu'une réflexion soit engagée sur l'événementiel qui seul pourrait donner un dynamisme et faire venir les touristes.

Mesures Covid : Les concerts du Paris Symphonic Orchestra (Mercredi 12 Aout et Dimanche 16 Aout) seront doublés lors des deux soirées pour respecter la jauge de l'église.

Baignade : Reste interdite malgré des contrôles satisfaisants en ce moment (règlement sanitaire de l'ARS). Animation kayak : la demande est satisfaisante.

Marché dinatoire :

Bonne fréquentation le 29 juillet, avec respect des gestes barrières remerciements aux conseillers qui se sont impliqués dans sa préparation.

Bail de la taverne du poney qui tousse et évolution du projet :

Bonne fréquentation du bar/restaurant/commerce actuellement. Le gérant actuel a annoncé qu'il fermerait son commerce le 17 Août avec remise des clés le 23 août. Une discussion et une réflexion est engagée pour le devenir du restaurant-épicerie. La majorité du conseil pense que le futur projet doit être pérenne et ne doit pas s'inscrire que dans la saison touristique. Selon la destination future du commerce, des travaux seront à engager.

Commission ruralité et priorités

Une prochaine réunion doit réfléchir aux priorités, carte communale, habitat, développement des services, etc.

Communication :

Illiwap : 63 abonnés fin juillet pour ce service d'informations urgentes. Monsieur Jérôme Ducher propose la création d'une page Facebook d'information communale. Cette proposition est acceptée à l'unanimité moins une abstention.

Déco de fin d'année:

Madame Arnela Salkanovic-Tessier souhaiterait que la commune cesse d'acheter des sapins dans une démarche écologique. Ceux-ci pourraient être remplacés par des sapins découpés dans des palettes de récupération. Monsieur Claude Landos rappelle que les sapins participent à l'économie locale. Elle souhaiterait que la fête de la lumière soit accentuée et développée. Afin de respecter l'obligation de laïcité Monsieur Jérôme Ducher demande qu'il n'y ait plus de crèche sur l'espace public.

Infos :

Un défibrillateur est installé sur le mur extérieur de la salle des loisirs.

Rencontre du bureau et de Monsieur Francis Durand (cartonnerie Jean) pour la réalisation des travaux de réfection du barrage et de la berge courant septembre. Rencontres prévues avec les candidats aux sénatoriales début août.

Dernier terrain à vendre lotissement du Prémontet, deux acquéreurs potentiels. Cimetière: Déplacement du corps d'un défunt du tombeau communal (depuis 3 ans) dans un emplacement pleine terre. Le dernier casier pour les urnes funéraires a été vendu.

Monsieur Nicolas Deuquet propose que la commune entame une procédure de reprise des tombes abandonnées au cimetière. Il serait nécessaire aussi d'informatiser le plan du cimetière.

Le conseil est déclaré clos à 23h08.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2020

Membres présents : Mesdames et Messieurs, Claude LANDOS, Jacques-André BOQUET, Catherine GODIN, Jérôme DUCHER, Didier LAMOUREUX, David LAMOUREUX, Françoise DEMONJA, Nicolas DEUQUET, Xavier DEVAUX, Rémi DURIN, Aurélia FLUTEAU, Isabelle MARTINI , Sylvain MAUCHAUSSAT, Arnela SALKANOVIC -TESSIER.

Conseillers absents ayant donné procuration: , Isabelle EVRARD à Aurélia FLUTEAU

Le compte-rendu de conseil municipal du 30 juillet 2020 est adopté à l'unanimité. Madame Aurélia Fluteau est nommée secrétaire de séance.

1. Proposition d'intégration des montants de prélèvement FNGIR communal à l'enveloppe intercommunale à compter du 1er janvier 2021.

Vu la délibération de la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse en date du 06 septembre 2018 (DEL 180916 - 15bis) décidant l'intégration du FN-

GIR communal à l'enveloppe intercommunale, vu les délibérations concordantes des communes du Bourg d'Hem, La Celle dunoise et Colondannes (la commune de Chambon Sainte Croix n'a pas délibéré),

Considérant qu'avec la défusion de cette communauté de communes, les délibérations poursuivent leur effet pour l'exercice 2020.

Dans le cadre des travaux menés sur les compétences de la Communauté de Communes et conformément aux dispositions de l'article 1609 quinquies du Code Général des Impôts, il est proposé aux communes membres qui continuent à supporter un prélèvement FNGIR de transférer cette charge à compter du 1er janvier 2021 à la Communauté de Communes en contrepartie d'une diminution de leur attribution de compensation d'un même montant.

Avec la dissolution de la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse, les montants dont les communes ont transféré la charge sont identiques en 2020 à 2019.

Par délibération en date du 24 juin 2020 (DEL CC 20200624-05), la Communauté de communes du Pays dunois :

- sollicite le Conseil municipal de la commune de La Celle Dunoise pour le transfert du montant de prélèvement FNGIR qui la concerne soit (reprenre le montant dans le tableau ci-dessous) à compter du 1er janvier 2021.

Communes	Montant FNGIR
Le Bourg d'Hem	22.538 €
La Celle Dunoise	70.842 €
Chambon Sainte Croix	8.437 €
Colondannes	22.089 €

- appelle le Conseil Municipal à délibérer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes à intervenir.

2. Communautés de communes Pays Dunois: désignation des membres pour siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'à la suite de la défusion de la Communauté de Communes des Monts et Vallées Ouest Creuse (CCMVOC) et à l'adhésion au 1er janvier 2020 à la Communauté de Communes du Pays Dunois (CCPD) il convient de constituer de nouvelles commissions obligatoires composées d'élus communaux à désigner par les conseils municipaux et notamment la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Madame Catherine Godin et Monsieur Xavier Devaux se proposent pour être délégué et suppléant. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Madame Catherine Godin, titulaire Monsieur Xavier Devaux, suppléant
Mandate Monsieur le Maire à pourvoir aux effets ci-dessus.

3. Budget principal – Décision modificative n°1

Madame Catherine Godin, 2ème Adjointe au Maire, propose d'ajuster les prévisions budgétaires afin de régulariser des écritures comptables de 2014 à la demande du Receveur municipal et concernant les remboursements d'emprunts des structures dites des 3 Lacs. Elle propose la décision modificative suivante sur le budget principal :

Intitulé	Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
	compte	montant	compte	montant
Charges d'intérêts au GFP de rattachement			661132	152.00
Intérêts bancaires sur opérations de financement			6616	12.00
Virement à la section d'investissement 042			023	2 911.00
Fonctionnement dépenses				3 075.00
Solde		3 075.00		
Libéralités reçues			7713	12.00
Mandats annulés sur exercices antérieurs			773	3 063.00
Fonctionnement recettes				3 075.00
Solde		3 075.00		
Autres empruntsGFP de rattachement			168751	2 911.00
Investissement dépenses				2 911.00
Solde		2 911.00		
Virement de la section de fonctionnement040			021	2 911.00
Investissement recettes				2 911.00
Solde		2 911.00		

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative n°1 au budget principal ainsi présentée.

Divers :

Désignation des membres du conseil municipal désirant siéger aux commissions facultatives de la Communauté de communes du Pays dunois:

A- Commission obligatoires :

Commission intercommunale pour l'accessibilité (CIPH) : Déléguée : Catherine Godin Suppléant : Jacques André Boquet.

Commission intercommunale des impôts directs (CIID) : Délégué : Sylvain Mauchaussat Suppléante Catherine Godin.

B- Commissions facultatives :

Commission des finances, du développement économique et numérique : Jérôme Ducher
Commission tourisme, sites et chemins de randonnée : Jacques-André Boquet

Commission GEMAPI, eau potable, assainissement, urbanisme et transformation énergétique : Xavier Devaux
Commission petite enfance, jeunesse, sports et culture : Isabelle Martini

Commission habitat, actions sociales, stratégie et projet de territoire et mobilité : Jérôme Ducher

Commission de suivi du patrimoine immobilier, zones d'activités et accompagnement de porteurs de projets : Didier Lamoureux

C- Délégués des communes

SIARCA (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Rivière Creuse et de ses affluents) :

2 titulaires : Xavier Devaux, Jérôme Ducher 1 suppléant : Sylvain Mauchaussat

EVOLIS 23 (déchets ménagers) :

1 titulaire : Aurélia Fluteau 1 suppléant : Isabelle Martini

Informations diverses données par le Maire :

- École et rentrée scolaire. Rentrée normale, pas de protocole Covid spécifique, port du masque obligatoire pour les instituteurs. Le CE1 se tiendra à Saint Sulpice. 30 élèves à la Celle, 27 à Saint Sulpice.
- Personnel communal : départ de la secrétaire à mi-temps. Un nouveau recrutement est en cours. Madame Michèle tourteau, responsable de la gestion des gîtes et campings prendra sa retraite à la fin de l'année. Il faut réfléchir à une nouvelle organisation et envisager son remplacement.
- Un point sur les recettes et dépenses communales est fait par Madame Catherine Godin.
- Demande de la DDSCPP d'accueil de personnes Covid + mises à l'isolement dans nos gîtes. Un rendez-vous a été organisé avec la DDSCPP ce matin. La convention proposée ne peut convenir en l'état. Une réponse à nos questions est

à venir. Monsieur Claude Landos pense que les chalets du camping de la baignade seraient plus adaptés que les gîtes aux Sillons. Monsieur Nicolas Deuquet dit que deux emplacements au campings de la baignade sont réservés jusque fin octobre. Après un rapide tour de table une majorité de conseillers s'expriment favorablement pour cet accueil sous réserves de réponses favorables de la part de la DDSCPP. Six conseillers sont défavorables à un tel accueil.

- Saison estivale, fréquentation en hausse pendant l'été. Distributeurs de gel en cours d'installation dans les campings et hébergements. Une commission tourisme se tiendra le 7 septembre à 20h00. Monsieur Landos précise que toutes les analyses de la baignade sont bonnes ou moyennes en 2020.
- La boucle des Belles, démonstration de vieilles voitures prévue début septembre annulée par les organisateurs.
- Monsieur Rémy Durin demande quand les travaux sur l'écluse seront achevés. Monsieur Landos précise qu'ils sont envisagés dans la deuxième quinzaine de septembre. Monsieur Nicolas Deuquet dit que des tiges métalliques affleurent dans l'eau et sont dangereuses. Il faudrait les enlever lors des travaux.
- Monsieur Didier Lamoureux rapporte que le pont de l'enfer sera désormais ouvert à la circulation sauf trois semaines en octobre pour démonter l'échafaudage. Il énumère les différents travaux effectués au cours de l'été sur la voirie communale ainsi que l'abattage d'une cheminée dangereuse à la mairie.
- La société « Alliance forêt et bois » broiera et enlèvera les bois abattus sur Cessac à partir du 14 septembre pour dix jours environ.
- Atlas de la Biodiversité, date de présentation à définir en septembre ou octobre, événement à médiatiser et valoriser.
- Elections sénatoriales, les grands électeurs ont reçu Monsieur Jean Jacques Lozach, à venir Messieurs Laurent Daulny et Patrice Moraçais le 28 août et Monsieur Eric Jeansannetas le 9 septembre. Nous avons par ailleurs reçu une profession de foi de Monsieur Vincent Turpinat candidat également.

Plus personne ne souhaitant intervenir le conseil municipal est déclaré clos à 21h20.

État civil

Décès, nous regrettons :

Michèle Canaud, née en 1948, décédée le 13 juin 2020 à Paris, inhumée le 19 juin 2020 à St Agnant de Versillat.

Philippe Lahaye, né à Cherbourg, en 1924 décédé le 18 juillet 2020 à Soulac sur Mer (33), inhumé le 23 juillet 2020 à la Celle Dunoise.

Roland Conrairie, né à La Celle Dunoise en 1933, décédé le 18 août 2020 à Bussière Dunoise, inhumé le 20 août 2020 à la Celle Dunoise.

Pierrette Housseau, veuve Micat, née en 1930, décédé le 14 septembre 2020 à Bussière Dunoise, inhumée le 18 septembre 2020 à La Celle Dunoise.

Didier Collet, né en 1949, décédé le 18 septembre 2020, inhumé à Chambon Sainte Croix.

L'ensemble du Conseil municipal s'associe à la peine des familles.

Nous félicitons :

Auneau Virginie et Jean-Sébastien Lorsery qui se sont mariés le 1er août 2020.

Thomas Conrois pour son diplôme national d'art de 3ème année - Option Communication graphique.

Nous remercions nos généreux donateurs :

Madame et Monsieur Loisel, Caux, ont fait un don de 15 €.

Madame Lahaye, Vendays-Montalivet, a fait un don de 20 €.

Madame Porcher, Boulogne Billancourt a fait un don de 60 €.

Travaux

La fibre arrive !

La fibre optique est un fil dont le cœur est en verre. Nos fils de téléphones actuels sont en cuivre, ils transmettent les informations sous forme d'impulsions électriques. La fibre optique transporte les informations sous forme de lumière et offre ainsi un débit d'information bien supérieur, plus fiable, sans variation de débit.

Le déploiement de la fibre optique en Creuse, Haute-Vienne et Corrèze émane d'un choix politique de la Région Nouvelle Aquitaine et des collectivités locales pour lutter contre la fracture numérique et renforcer le dynamisme et l'attractivité du territoire : Maintien à domicile des personnes âgées grâce à l'E-Santé, développement des entreprises, télétravail, etc....

Ce projet prévoit un déploiement de la fibre optique jusqu'au domicile de tous les Limousins.

Les travaux sont menés par le syndicat DORSAL (Développement de l'Offre Régionale de Services et de l'Aménagement des télécommunications en Limousin). La maîtrise d'œuvre est quant à elle assurée par la société Axione qui assure la conception, la construction et l'exploitation de ce réseau.

Toutes les maisons de la commune auront ainsi la possibilité d'être reliées à la fibre et chaque raccordement individuel est garanti pour fournir un débit minimum de 100 Mbit/s.

L'utilisation des systèmes de distribution existants est privilégiée pour passer les nouveaux câbles. Malheureusement, ceux-ci ne sont soit pas suffisants dans certains lieux, soit ne correspondent pas aux calculs de charge et un certain nombre de poteaux en bois (300) devront être installés, notamment entre les Granges et Villejeux et entre la Vallade et Caux (en passant par le Poirier, la Tronchette et la Betoulle) ainsi que quelques tranchées sous accotement.

Les travaux sur notre commune devraient commencer avant l'automne et s'achever au printemps prochain.

Chacun pourra alors demander à un fournisseur traditionnel un abonnement à une offre Fibre, l'opérateur se chargeant de terminer le raccordement jusqu'à l'intérieur du logement.

Jérôme Ducher

Voirie

Un certain nombre de petits travaux ont été entrepris dans les villages. Ces travaux sont réalisés par des entreprises locales. Ainsi aux Chiers, a été repris l'accès au 21 bis et le chemin communal a été refait. Au Beausoleil, un curage de fossé a été entrepris. Aux Granges et la Betoulle la bande de roulement a été réparée suite à des affaissements de chaussée.

Didier Lamoureux

Bâtiments communaux

Le démoussage de la toiture ainsi que le remplacement de tuiles cassées ou manquantes a été fait sur la base des loisirs. Nous avons fait remettre aussi des ardoises neuves, remplacer un verre cassé sur un châssis de toit et repris un morceau de chevron sur rive, rue de la Marche (Maison Lalière). Enfin il a fallu démolir une souche de cheminée devenue dangereuse sur le toit de la mairie.

Didier Lamoureux

Environnement

Gestion du patrimoine arboré



Le service technique communal a mené une partie des actions préconisées par le rapport de l'ONF précisant l'état du patrimoine arboré communal. Ainsi deux peupliers en bordure de la rivière sur la départementale 15 ont été abattus. Le séquoia du camping de la baignade, remarquable mais fragilisé par les sécheresses successives fait l'objet de soins particuliers par nos agents techniques (apport d'eau, suppression des emplacements de camping à son pied, balisage de protection).

Les préconisations pour protéger notre patrimoine arboré seront mises en œuvre en totalité cet hiver.



Didier Lamoureux

Affaires scolaires

Rentrée des classes : les sourires sous les masques

Mardi 1er septembre, petits et grands retrouvent le chemin de l'école.

Pour ce matin de rentrée, les familles sont accueillies dans la cour de l'école avec le respect des gestes barrières. Le port du masque est de rigueur, on essaie de respecter les distanciations sociales et du gel hydroalcoolique est à disposition.



Beaucoup de joie de se retrouver, quelques appréhensions chez les plus jeunes, mais pas de larme. Certains ont déjà retrouvé le plaisir de jouer ensemble avec mille choses à se raconter. Et quand les enseignantes frappent dans leurs mains, c'est avec un joli cafouillage que les enfants se mettent en rang.



Monsieur le Maire adresse quelques mots à tous, pour nous souhaiter une bonne année scolaire.

Ghislaine Cerclay

SAINT SULPICE LE DUNOIS :

En maternelle : 4 élèves de Petite Section, 4 de Moyenne section et 3 de Grande Section

En primaire : 9 élèves de CP et 8 de CE1

Professeures :

Mme Cerclay, en charge des maternelles et de la direction, Mme Devauchelle, en charge des CP et des CE1, dont le service est complété le mardi par Mme Locheron.

Agents territoriaux :

Mme Guérot Vallette et Mme Léseau, ATSEM et garderie, respectivement le matin et l'après midi, Mme Arcin, restauration.

LA CELLE DUNOISE :

13 élèves de CE2, 8 élèves de CM1 et 10 élèves de CM2

Professeures :

Mme LeBras en charge des CE2 et de la direction

Mme Duqueroix, en charge des CM1 et CM2

Agents territoriaux :

Mme Jouilleton, garderie et Mme Brasseur, restauration.

Billet d'humeur, billet d'humour

Rentrée scolaire et crise sanitaire : un vrai cas d'école pour nos maîtresses

Pendant cette crise sanitaire, d'une ampleur inédite, on a vu les bouchers défendre leurs steaks, les plombiers prendre la fuite, les boulangers perdre leurs gagne-pains, les cantonniers conter fleurette à la pelle, les élus faire de l'huile mais force est de constater que nos enseignantes, du R.P.I la Celle Dunoise – St Sulpice le Dunois, mine de rien, n'ont pas chômé.

D'abord, elles ont subi le confinement, avec l'école à distance, puis ont traversé 2 protocoles scolaires tout en gardant toujours bonne mine !



Quant aux parents, ils ont dû ré-agencer leurs salons pour l'école à la maison, dévaliser les supermarchés des pâtes en forme d'alphabet. A bout de nerfs, mettre la main à la pâte, en finissant pas faire les devoirs de leurs enfants et découvrir que nos enfants savent très bien déléguer !

Tout cela sans pouvoir les priver de sorties et passer ses nuits à rêver en train de manger du petit écolier.

La mise en place des protocoles scolaires, dans nos écoles pour nos enseignantes, a relevé plus du casse-tête chinois : en mai, il a fallu faire un carré de 4m2 autour de l'élève,

en juin, c'était un cercle d'1 mètre, en janvier ce sera peut-être un triangle... le principal c'est que l'on ne fasse pas tourner nos maîtresses en rond.

Même si cette rentrée scolaire a été marquée par un nouveau protocole sanitaire, certes plus allégé quoi qu'il arrive nos maîtresses du RPI auront toujours la classe !

Les équipes municipales des 2 écoles ont accompagné les maîtresses pour garantir à nos enfants des rentrées dans les meilleures conditions, pour le bien-être et la sécurité de tous, en dernier recours, nos enfants pourront toujours faire l'école buissonnière et collectionner les fers à cheval, les pattes de lapin, les trèfles à 4 feuilles ... Qui sait, depuis le coronavirus, l'école « dehors » est dans l'air du temps.

Bref, aujourd'hui, bas les masques et pour nos écoles continuons à jouer notre carte maîtresse : merci Professeur !

Isabelle Evrard

La page des villages : Le Puymanteau

Puymanteau : village d'importante émigration temporaire ou non

Deux cent cinquante mètres, à vol d'oiseau, séparent la dernière maison de Puylareau de la dernière maison de Puymanteau. Pourtant, aucune route ne relie les deux villages. Le val du ruisseau de Puymanteau les séparent. À l'extrémité du plateau de la rive droite, Puymanteau domine ce petit cours d'eau et est l'affluent de celui-ci. Puymanteau occupe donc une position stratégique...

C'est un très vieux village, et sans doute ce lieu était-il occupé par des populations celtes (Gaulois) bien avant la conquête romaine. Une voie très ancienne,



Puymanteau actuel

de l'époque gauloise en tout cas, passait par La Busnière et Puymanteau. Louis Lacrocq, dans sa monographie, se réfère à Émile Chénon, qui, en 1920, publia « *Les voies romaines du Berry* ». Émile Chénon pense que cet important chemin faisait partie de la voie romaine qui menait d'Aigurande à Proetorium, actuellement Le Puy de Jouer, sur le territoire de la commune de Saint-Goussaud. Mais Louis Lacrocq convoque également

Gabriel Martin¹, collaborateur de la Société des Sciences ; ce dernier allègue « c'est un fait constant que les voies romaines se sont superposées, pour la plupart, à des chemins gaulois » et aussi que « le chemin gaulois tient un peu plus grand compte des obstacles naturels et obéit aux ondulations du terrain ». Cette voie (devenue route au début du XX^e siècle) évite en effet le vallon du ruisseau de Puymanteau, là où la pente est la plus rude, et passe là où les courbes de niveau sont plus espacées.

Puymanteau est donc bâti sur un point stratégique, à 150 mètres de la voie « gauloise » ! Gabriel Martin semble penser que ce chemin ne paraît pas avoir été très fréquenté à l'époque gallo-romaine.

Il s'agit pourtant d'un « grand chemin » et tout au long de ces presque 2000 ans qui viennent de s'écouler, beaucoup d' « étrangers » l'ont emprunté. (mais aussi, sans doute, des maçons creusois migrants).

Louis Lacrocq (toujours dans sa monographie) cite l'ouvrage paru entre 1883 et 1885 de Alfred Leroux, Émile Molinier et Antoine Thomas : *Documents histo-*

¹ Gabriel Martin, *Histoire d'une frontière. Aigurande depuis l'époque gauloise jusqu'à nos jours*, Mémoires de la Société des Sciences de la Creuse, 1904.

riques...² dans lequel ce village apparaît sous le vocable de Villa de Poi Mantel ou Podio Mantel, les auteurs attestant la date de 1100 pour le document consulté. « *C'est dans une charte concernant le prieuré de Chambon Sainte-Croix[...] que nous rencontrons la plus ancienne mention concernant un de nos villages. Par cette charte (des environs de 1100) Guillaume Aubert, seigneur de Malval, donne à l'église de Chambon Saint Croix et au prieuré d'Aureil sa villa de Podio Mantel, les terres, prés, bois, eaux et tout ce qui en dépend, ainsi que les heredes³ qui s'y trouvent* ».

Nous avons vu, dans une précédente *Passerelle*, que Puy dérive de podium, en latin médiéval, mais qu'en est-il de Manteau ou Mantel ? Mantel en latin est attesté sous la forme de mantellum chez Plaute⁴ dans le sens de voile, puis mantel ou manteau acquiert l'acception que nous lui connaissons à la fin du X^e siècle. Donc, en latin médiéval c'est un manteau. Bon, ce n'est pas bien stimulant.

Michel Andrieu, de Puymanteau, justement, nous propose une réponse toute autre. Et si il s'agissait d'un terme gaulois mantala ou mantalon pour voie, route ? Cette route existait, nous l'avons vu et Michel Andrieu nous dit «... *je suis donc tenté d'émettre l'hypothèse que le « Mantel » de « Podio Mantel » pourrait être la trace toponymique d'une voie de communication existante à l'époque gauloise (avant l'occupation romaine).* » N'étant absolument pas spécialiste de de la toponymie, je ne peux répondre à mes propres interrogations ! Est-il probable qu'un vocable issu du bas-latin (Puy) puisse, pour de nombreux siècles, s'associer à un vocable issu du gaulois largement préexistant ? Quel toponyme a précédé Puy ?

Puymanteau était une seigneurie, ainsi que l'indique une transaction du 12 juillet 1486, le village était alors propriété personnelle de Catherine de la Trémouille. Seigneurie qui s'est sans doute mêlée ensuite à la seigneurie de Bouéry. Après la Révolution française, les habitants de Puymanteau n'était plus des serfs, bien sûr, mais étaient-ils propriétaires de leur terre, certains d'entre eux, certainement, mais les autres ? Étaient-ils métayers ? Une recherche attentive serait nécessaire, et cela pour tous les villages ; cette recherche permettrait des comparaisons très intéressantes.

Nous pouvons cependant remarquer, d'après les *Listes nominatives de dénombrement de la population*, consultables aux Archives départementales (et en ligne) que Puymanteau se distingue très nettement des autres villages par le très grand nombre des hommes qui se déclarent maçons, charpentiers, ou tailleurs de pierre, et qui sont absents. Ici les migrants « maçons de la Creuse » sont en très grande majorité.

En 1872, au Puymanteau, 93 personnes habitaient 24 maisons, alors qu'en 1921, 63 habitants vivaient dans 19 maisons, ce qui change très peu le taux d'occupation des logements. Au Puymanteau, ce sont de toutes petites maisons, occupées par des familles, semble-t-il, plus nombreuses que dans d'autres villages. Un couple a eu très vite 6 enfants. En 1872 l'aîné, Ferdinand était âgé de 12 ans

2 Documents historiques. Bas-latins, provençaux et français. La Marche et le Limousin.

3 Heredes : serfs

4 Plaute, auteur latin, né vers 254 av. JC.

et la petite dernière, Marie de 2 ans ; le père, maçon absent avait 36 ans, mais surtout, la mère, son épouse, 30 seulement. Dès 1876, ces enfants sont orphelins et vivent seuls.

Ferdinand a 16 ans et est déclaré, sur la liste nominative, « chef de ménage » Ce garçon a déjà, comme profession déclarée : maçon. La petite Marie semble être décédée également. Au fil des années, les autres garçons deviennent aussi maçons.

Au sein de nombreuses familles, les filles grandissent, puis vieillissent. Tant qu'au moins un des parents reste en vie, elles demeurent au foyer où elles sont nées. Elles ont alors 25 ans, puis 28, puis 34... Ensuite, elles sont affublées du titre de « tante » et sont toujours célibataires.

Une autre particularité de ce village : il y a beaucoup d'enfants dits « naturels »

Des femmes, aussi, ont émigré (le canton de Dun, d'après un état dressé en 1863, venait au second rang des cantons creusois pour l'émigration féminine) ; elles devenaient alors concierge ou couturière, quelquefois les deux simultanément. L'une d'entre elles, de Puymanteau a fait parler d'elle. Il s'agit de Marie-Anne Dumoulin, née le 3 octobre 1828 à La Celle Dunoise (à Puymanteau), fille de Louis Dumoulin, maçon. Elle s'est mariée à Paris 15ème, le 24 avril 1862 avec Louis Ajame, lui-même fils de maçon du Grand Marseuil. Marie-Anne était concierge et couturière, elle habitait avenue de la Motte-Picquet, en 1871, pendant la Commune de Paris. Elle allait rendre visite à Louis, son mari, caserné à l'École militaire. Arrêtée après la Semaine sanglante, elle comparaît devant le 4^e Conseil de guerre le 2 mai 1872 et est condamnée à la déportation dans une enceinte fortifiée.

Sa peine fut commuée le 14 septembre 1872 en 5 ans de détention ; ce fut à la prison de Rouen qu'elle accomplit ses 5 ans.

Josiane Garnotel

La page des écoliers

Le jour de la rentrée, c'était très agréable. Nous avons revu nos maîtresses, nous avons retrouvé nos classes, nos amis(es), Nathalie et Annie, et nos conducteurs (Pascal et Martine).

On a revu la cour de récré avec nos jeux, les plats d'Annie, et le bar à noisettes dans le jardin. Presque rien n'a changé sauf les CM2 de l'année dernière qui sont au collège (snif ...).

Dans notre école nous sommes 29 élèves : on est 8 en CM1, 9 en CM2 et 12 en CE2. Dans la classe des CM les murs sont jaunes et ils sont roses dans la classe des CE2. Dans les classes il y a des ordinateurs, on a aussi des fiches de table d'addition, de soustraction, de multiplication et de division, et beaucoup d'autres choses.

Voici les adultes de l'école :



Annie : elle nous fait de bons petits plats. Elle nous fait des plats différents chaque jour.

Nathalie : elle aide Annie à la cantine. Elle nous garde pendant la récré du midi, et elle s'occupe de la garderie.

Fabienne : elle fait le ménage dans les classes quand on n'est pas là, alors on ne la voit jamais.

Pascal : il est gentil, il nous emmène à l'école. Il est un bon chauffeur.

Maîtresse Bénédicte : Elle s'occupe des CM .

Maîtresse Aurélie : Elle s'occupe des CE2 et elle est la directrice.

Dans l'école, on a un conseil dans les deux classes. Ça sert à régler les problèmes et à proposer des projets et aussi à féliciter. On a les ceintures de comportement. Si on se comporte bien on passe à la suivante. Pour la Covid, on doit respecter certaines règles : se laver les mains très souvent, aérer les classes, respecter les distances , se moucher dans un papier, tousser dans son coude, les maîtresses portent des masques dans la classe.

Dans l'école nous avons beaucoup de projets. Cette année nous allons en classe de mer du 13 au 19 mars à St Palais. Peut-être nous irons visiter une ferme. Et chaque période nous irons à la médiathèque de St Sulpice le Dunois. Tous les mardis nous irons à la piscine de la Souterraine.



L'école de La Celle Dunoise

Je suis l'école,

Les écoliers viennent dans mon école

Les maitresses mettent des affiches sur mes murs.

Les écoliers marchent sur mon sol

Les écoliers travaillent dans mon école.

La vie des associations

Et au milieu coule la Creuse

Malgré les difficultés et les contraintes liées à l'épidémie Covid, nous avons pu réaliser 7 des 8 sorties nature prévues pour les mois de juillet et d'août.



Le beau temps de ces derniers mois et une fréquentation touristique assez importante a permis le succès de ces balades.

Les thèmes variés retenus en partenariat avec le CPIE : les pollinisateurs, la faune et la flore le long du ruisseau de l'Isle et du ruisseau des Rongères, les jeux nature sur les rives de la Creuse ont pu satisfaire aussi bien les touristes que les cellois.

La dernière animation qui portait sur la nuit étoilée à été particulièrement appréciée. Nous remercions encore la municipalité qui avait autorisé l'extinction de l'éclairage public, ce qui a permis une observation parfaite de nos constellations pendant l'écoute des contes et légendes inspirés des étoiles.

Comme les autres années, grâce à notre accord avec le Kayak club d'Aubusson et la municipalité de la Celle, des canoës en location ont été proposés à la plage. Pour les activités de l'automne et du début de l'année prochaine, il est encore difficile de faire des prévisions. Lors de notre assemblée générale prévue fin septembre nous examinerons ensemble les projets que nous pourrions mettre en œuvre selon l'évolution des consignes sanitaires.



Michel Minaret

Association « Un Coup de Cidre »

Nous avons organisé notre première manifestation, la Fête du Pressoir, à l'automne dernier. Nous envisagions bien évidemment de faire une seconde édition cette année, encouragés par le succès qu'a connu la première. Malheureusement, la rareté des pommes dans nos vergers, et surtout l'incertitude engendrée par la situation sanitaire, nous incitent à ne pas programmer cette journée. Cependant nous espérons quelques fruits de maturité plus tardive pour faire une journée «cidre» pour les adhérents, courant novembre. Et peut-être, si nous mettons la main sur quelques paniers de pommes supplémentaires, pourrions-nous compléter cette journée avec une vente de jus de pommes frais et de cidre



bouché naturels de l'association, et assurer le pressage des pommes des personnes qui le désirent, si la situation, encore une fois, le permet le moment venu. Les personnes intéressées pourront m'appeler au 06 19 39 17 38 à la fin octobre pour avoir plus de renseignements.

Le Président, Jacky Limelette

Paradis de Pablo

Bonjour à tous !

En ce début de saison sportive, nous souhaitons à nouveau insister sur la philosophie du Paradis de Pablo : bienveillance, respect et entraide.

Chacun peut partager ses compétences quelles qu'elles soient : savoir vivre, savoir être et savoirs (tout court). Chacun a le droit de ne pas tout savoir et peut apprendre des autres.



Nous reprenons le train-train des activités hebdomadaires du mercredi et du samedi pour les cours d'équitation avec Corinne Marchal, monitrice indépendante diplômée BEES 1, vous en trouverez les horaires en dernière page de cette Passerelle.

Les autres jours de la semaine sont réservés pour le travail des chevaux et/ou pour des séances de médiation par l'animal ou cours d'équitation adaptée (institutions ou

particuliers nous font confiance depuis 2012). Certains de nos projets, notamment « Le Pied à l'étrier » : du sport inclusif à l'inclusion dans la société civile, sont soutenus par la Fondation de France, la Fondation SNCF, la Région Nouvelle Aquitaine et l'Agence Nationale du Sport.

Petit rappel, Le Paradis de Pablo c'est aussi un stand de tir à l'arc à votre disposition en solo ou pourquoi pas en équipe pour les plus motivés (jours d'entraînement à définir avec les intéressés).

COVID-19 : Sachez que nous mettrons tout en œuvre pour respecter les consignes que nous donne le ministère des sports pour une pratique de votre sport dans des conditions optimum de sécurité : ce qui peut impliquer le port du masque et surtout le nettoyage par chacun de tout ce qui est manipulé. Nous vous remercions par avance de votre compréhension.



GENDARMERIE
NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ

ACTES DE CRUAUTÉ SUR DES ÉQUIDÉS : LES RECOMMANDATIONS DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Depuis le début de l'année, la gendarmerie a ouvert plus d'une dizaine d'enquêtes à la suite de dépôts de plainte de propriétaires d'équidés dont les animaux ont été victimes d'actes de cruauté pouvant aller jusqu'à entraîner leur mort. À ce stade, aucune hypothèse n'est privilégiée quant aux mobiles ou à l'identité des auteurs.

Ce constat amène les services de la Gendarmerie nationale à formuler plusieurs recommandations à l'attention des propriétaires de chevaux afin de faire avancer les investigations et de mettre un terme à ce phénomène.

RECOMMANDATIONS :

- 1 Effectuez une surveillance quotidienne des chevaux aux prés
- 2 Évitez de laisser un licol quand l'animal est au pré
- 3 Si vous en avez la possibilité, la pose de petite caméra de chasse peut être envisagée
- 4 Signalez aux unités de gendarmerie en **appelant le 17**, tout comportement suspect à proximité des pâtures (stationnement de véhicules ou présence inhabituelle d'individus)
- 5 Si vous êtes concernés par les faits décrits, **appelez le 17** également, ne procédez à aucune modification des lieux, portez plainte le plus rapidement possible.

Acte de cruautés envers les équidés : nous remercions les personnes qui restent attentives aux chevaux présents sur le site du centre équestre. Dans tous les cas, si vous remarquez quelque chose d'anormal : prévenez le 17, faites des photos des véhicules suspects, mais ne vous mettez pas en danger.

Vous voulez en savoir plus :

Le Paradis de Pablo – Centre Equestre

15 rue des Pradelles – 23800 LA CELLE DUNOISE

tél : 06 01 76 15 63

Suivez nos actualités sur Facebook : paradisdepablo

Association Celloise d'Entraide

Nous vous retrouvons après cet été particulier. Nous vous donnons des nouvelles concernant nos manifestations.

En raison, des événements actuels, nous avons pris la décision de ne pas assurer notre vente solidaire ainsi que le repas de Noël. Nous vous invitons à nous retrouver pour ces deux manifestations en 2021.

Néanmoins, nous allons reprendre les cours de gym et de zumba. Ils se dérouleront à la salle des loisirs, pour la gym le mardi de 10h à 11h et la zumba le jeudi de 18h à 19h. Ces cours seront dispensés en respectant les gestes barrières, et un protocole sera appliqué.

Vous pouvez également, venir à notre local les jeudis après-midi de 15h à 17h30 où se déroule l'atelier peinture. Nous avons notre bibliothèque qui vous attend, il y en a pour tous les goûts.

Si vous êtes amateur de jeux de cartes ou jeux de sociétés, n'hésitez pas à venir les jeudis.

Ces activités respectent les gestes barrières.

N'oubliez pas si vous avez besoin, l'ACE est présente.

Prenez soin de vous et de vos proches.

A très bientôt.

La Présidente, Jeannine CARENTON

Informations pratiques

Horaires d'ouverture au public de la mairie :

Lundi : 9h00 - 12h00

Mardi : 13h30 - 18h00

Mercredi : 9h00 - 12h00

Jeudi : 13h30 - 15h00

Vendredi : 13h30 - 18h00

Téléphone mairie : 05 55 89 10 77

Courriel maire : mairie@lacedunoise.fr

Iliwap : n'oubliez pas de télécharger l'application d'informations d'urgences de la commune

Ceux qui possèdent l'application peuvent devenir les passeurs de ces informations auprès de ceux qui ne peuvent l'installer.

Facebook : [communedelacedunoise](https://www.facebook.com/communedelacedunoise)

Internet : www.lacedunoise.fr (refonte du site en cours)

Numéros utiles :

Pompier : 18

Gendarmerie : 17

Samu : 15

Numéro d'urgence européen : 112

Agenda

Dates	Organisateur	Lieux	Manifestations
Les mercredis à 14h30	Paradis de Pablo	Centre équestre	Cavaliers débutants à Galop® 3
Les mercredis à 15h30	Paradis de Pablo	Centre équestre	Cavaliers confirmés Galop® 4 à 7
Les samedis à 10h30	Paradis de Pablo	Centre équestre	Baby poney de 2 à 7 ans avec 1 adulte accompagnant
Les samedis à 14h30	Paradis de Pablo	Centre équestre	Cavaliers confirmés Galop® 4 à 7
Les samedis à 15h30	Paradis de Pablo	Centre équestre	Cavaliers débutants à Galop® 3
Samedi 31 octobre après-midi	Paradis de Pablo	Centre équestre	HALLOWEEN au centre équestre
Dimanche 18 octobre à 9h30	Municipalité	Base Nature	Randonnée nettoyage
30-31 Octobre et 1 Novembre	Monica Shaka et Sandrine Dufils	Salle des Loisirs	Stage Yoga
Vendredi 18 décembre	RPI	Salle des loisirs	Spectacle de fin d'année des écoles
Lundi 21 décembre	Municipalité	Le bourg	Fête de la lumière
Les mardis à 10h	A.C.E	Salle des loisirs	Cours de gymnastique
Les jeudis à 18h	A.C.E	Salle des loisirs	Cours de zumba